

Procès-verbal de la première assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, mardi 21 janvier 2014, à 19 h, à L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, salle d'accueil, bâtiment du gymnase

PRÉSENCES :

M ^{me}	Ginette Amiot Suzanne Dupuis Anne Guérette Monique Savard	Trésorière Administratrice Conseillère municipale (à partir de 19 h 35) Administratrice
MM.	Marc-Antoine Doré Guillaume Marchand Gilles Piché Alain Samson Éric Seney	Administrateur (coopté) Secrétaire Administrateur Président Administrateur (coopté)

Il y a quorum.

ABSENCES :

M.	Jean Boudreault	Vice-Président
----	-----------------	----------------

AUTRES PARTICIPANTS :

M ^{me}	Marianna Dubé Marquis	Secrétaire de rédaction
MM.	Sergio Avellan André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les personnes mentionnées ci-haut, seize personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

14-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
14-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
14-01-03	Consultation publique - Modification à la réglementation de zonage Règlement modifiant le règlement d'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 regroupant les bâtiments des 67 à 81, rue Sainte-Anne RCA1VQ 180 <ul style="list-style-type: none">• Présentation• Questions et commentaires• Recommandation du conseil de quartier	19 h 05
14-01-04	Procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2013 <ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant du procès-verbal	19 h 45
14-01-05	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Abrogation de la résolution CA-13-53• Demande de fonds pour les frais de fonctionnement (résolution)• Tarif à payer pour la rédaction des procès-verbaux• Paiement de la secrétaire de rédaction• Frais de représentation• État des revenus et des dépenses, prévisions budgétaires• Registraire des entreprises – autorisation à remplir et transmettre par internet la déclaration de mise à jour courante et annuelle• Budget d'initiative, dates limites pour le dépôt des documents à l'arrondissement	19 h 55
14-01-06	Assemblée annuelle <ul style="list-style-type: none">• Date de l'assemblée annuelle• Nomination du président des élections• Rapport annuel et états financiers, date d'échéance le 31 mars 2014	20 h 10
14-01-07	Plan d'action <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour et désignation d'une responsable	20 h 20
14-01-08	Période d'information réservée à la conseillère municipale	20 h 25
14-01-09	Période de questions et de commentaires du public	20 h 35
14-01-10	Rapport des délégations et autres participations des membres du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none">• Table de concertation du Vieux-Québec<ul style="list-style-type: none">○ Déménagement de l'Hôtel Dieu, rencontre de travail du conseil de quartier le 11 février○ Suivi du plan d'action : aucun suivi• Port de Québec, comité de relations avec la communauté et autres<ul style="list-style-type: none">○ Compte rendu de la rencontre du comité Vigilance citoyenne de Limoilou (comité de Mme Véronique Lalande) et du comité de surveillance des activités portuaires (comité de Mme Suzanne Verreault) : aucun suivi○ Suivi de la rencontre du 14 janvier, comité de relations avec la communauté du Port de Québec, résolution afin de produire la position du CQ sur le plan de	20 h 45

développement durable du Port

- **Suivi général du dossier des silos Anse-au-Foulon : appui du CQ de Montcalm, lettre à M. Labeaume**

- Comité sur les silos regroupant des résidents de Cap-Blanc, de Mérici, du comité Vigilance citoyenne et du Centre régional de l'environnement de la Capitale (CRE) : **aucun suivi**

- Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou
- Table de concertation des conseils de quartier du littoral
- Comité vélo boulevard
- Comité Îlots de chaleur – **suivi rencontre 28 novembre**
- Comité plan triennal de propreté de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

14-01-11 Suivi des dossiers du conseil d'administration 21 h 30

- Association des gens d'affaires du Vieux-Québec
- Page Facebook
- Comité transport, circulation, voirie, **Résolution escalier Cap-Blanc**
- Comité grands événements
- Comité hébergement illégal
- Comité offre de loisirs
- Comité des citoyens du Vieux-Québec - **Planification d'une nouvelle rencontre faisant suite à celle du 5 juin – en suspens**

14-01-12 Autres dossiers et demandes 21 h 40

- Concorde, résolution pour le président
- Demande d'un résident M. Louis-Jean Rousseau, Église-Saint-Cœur-de-Marie
- Demande d'un résident M. Benoît Bossé, emplacement monument Joseph Légaré
- Demande d'une résidente Mme Claudette Blais, offre de loisirs
- Conférence du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, demande d'aide financière

14-01-13 Période de questions et de commentaires du public

14-01-14 Correspondance
Lettres transmises

Communications écrites reçues

- 2014-01-06 Résidence de tourisme en zones mixtes, lettre de Mme Suzanne Verreault
- 2014-01-07 Conférence du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, demande d'aide financière
- 2014-01-16 Poursuite de l'étude sur les percées visuelles dans le secteur du Cap-Blanc
- Carte de vœux de Mme Ann Guérette
- Carte de vœux de Mme Annick Papillon

14-01-15 Divers

- Soirée des bénévoles de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, 26 novembre 2013
- Demande du conseil de quartier de Sillery (dossier patrimoine)
- Revue urbanité, automne 2013
- 50^e anniversaire des sites patrimoniaux
- Changement de la date de l'assemblée du mois de mai

14-01-16 Levée de l'assemblée 22 h

14-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Alain Samson procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

14-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DUMENT APPUYÉE PAR MME. GINETTE AMIOT, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire adopte l'ordre du jour de l'assemblée du 21 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité.

14-01-03 CONSULTATION PUBLIQUE - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME RELATIVEMENT À LA CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE 11027 REGROUPANT LES BÂTIMENTS DES 67 À 81, RUE SAINTE-ANNE RCA1VQ 180

- Présentation

M. André Martel, de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente de l'information sur l'origine de cette consultation. Il rappelle le cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Il précise que le conseil d'arrondissement a adopté une résolution par laquelle il demande au conseil de quartier de donner son opinion et de tenir la consultation publique prévue dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. De plus, il indique que le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 180 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La fiche d'information sur le projet de modification, le projet de règlement et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier.

- Questions et commentaires
- Recommandation du conseil de quartier

Pour les questions et commentaires du public et du conseil de quartier et la recommandation du conseil de quartier, voir le rapport de consultation en annexe.

Résolution CA-14-01

Concernant le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 (67 à 81, rue Sainte-Anne) dans laquelle, au rez-de-chaussée, la vente au détail et services et l'usage de restaurant, contingenté à 1 établissement avec limitation de superficie seront autorisés R.C.A.1V.Q. 180

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration recommande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 (67 à 81, rue Sainte-Anne) dans laquelle, au rez-de-chaussée, la vente au détail et services et l'usage de restaurant, contingenté à 1 établissement avec limitation de superficie seront autorisés (R.C.A.1V.Q. 180) avec l'ajout suivant :

- inscrire dans la réglementation de la nouvelle zone 11027 que l'habitation est protégée au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels.

Adopté à la majorité

14-01-04 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

- Adoption

SUR PROPOSITION DE M^{ME} SUZANNE DUPUIS DÛMENT APPUYÉE PAR M. GUILLAUME MARCHAND, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire adopte le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

- Affaires découlant du procès-verbal

Aucune affaire n'est traitée.

14-01-05 TRÉSORERIE

- Abrogation de la résolution CA-13-53

RÉSOLUTION CA-14-02

Abrogation de la résolution CA-13-53 - Remboursement de frais de photocopies (Silos de granules de bois – Anse au Foulon et Citoyens de Cap-Blanc)

Considérant que la dépense n'avait pas été préalablement autorisée, les membres du conseil d'administration réunis en séance de travail le 14 janvier 2014 ont convenu d'abroger la résolution CA-13-53 et de ne pas procéder au remboursement en prélevant le montant au budget de fonctionnement du conseil de quartier.

SUR PROPOSITION DE MME GINETTE AMIOT DÛMENT APPUYÉ PAR MME SUZANNE DUPUIS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire abroge la résolution CA-13-53.

Adopté à l'unanimité.

- Demande de fonds pour les frais de fonctionnement (résolution)

RÉSOLUTION CA-14-03

Demande de subvention pour les frais de fonctionnement du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

Considérant les nouvelles modalités (2014) pour la demande de subvention pour les frais de fonctionnement du conseil de quartier;

Considérant que le conseil de quartier recourt à une secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux ce qui lui permet un budget de fonctionnement annuel de 1 500 \$;

Considérant qu'au 31 décembre 2013 le conseil de quartier avait un montant résiduel non affecté de 357.39 \$;

SUR PROPOSITION DE MME GINETTE AMIOT DÛMENT APPUYÉE PAR MME MONIQUE SAVARD, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire demande au Conseil d'arrondissement

de La Cité-Limoilou de lui verser le montant de 1 142.61 \$ à titre de contribution aux frais de fonctionnement pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

- Tarif à payer pour la rédaction des procès-verbaux

RÉSOLUTION CA-14-04

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal

SUR PROPOSITION DE MME GINETTE AMIOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. ÉRIC SENEY, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2014 et adopte la tarification suivante : pour une assemblée de 2 h 30 le tarif est de 80 \$, un montant de 20 \$ est ajouté à ce tarif si l'assemblée dépasse la durée de 2 h 30.

Adopté à l'unanimité.

- Paiement de la secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION CA-14-05

Paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA-14-04

SUR PROPOSITION DE MM^E GINETTE AMIOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. ÉRIC SENEY, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire autorise le paiement de 100\$ à Mme Marianna Dubé Marquis pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 21 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

- Frais de représentation

Aucun

- État des revenus et des dépenses, prévisions budgétaires

Au compte le 31 décembre 2013 : 357.39 \$

Remboursement des frais fixes d'utilisation (2013) par l'institution financière. La demande a été transmise à la Caisse Populaire Desjardins le 15 janvier, nous devrions recevoir un chèque de 84.00 \$.

- Registraire des entreprises – autorisation à remplir et transmettre par internet la déclaration de mise à jour courante et annuelle

RÉSOLUTION CA-14-06

Concernant le Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle ou de mise à jour courante

SUR PROPOSITION DE MME GINETTE AMIOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. GILLES PICHÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline

Parlementaire autorise, pour l'année 2014, M. André Martel à remplir et transmettre au nom du président du conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

- Budget d'initiative, dates limites pour le dépôt des documents à l'arrondissement

M. André Martel explique la grille des dates limites pour le dépôt des documents à l'arrondissement.

14-01-06 ASSEMBLÉE ANNUELLE

- Date de l'assemblée annuelle

Résolution CA-14-07

Concernant la date et le lieu de l'assemblée annuelle

SUR PROPOSITION DE M. GILLES PICHÉ DÛMENT APPUYÉE PAR MME GINETTE AMIOT, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire fixe la date de l'assemblée annuelle au 15 avril 2014 qui se tiendra à l'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, salle d'accueil, bâtiment du gymnase.

Adopté à l'unanimité.

- Nomination du président des élections

RÉSOLUTION CA-14-08

Concernant la nomination d'un ou une président(e) d'élections

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DÛMENT APPUYÉE PAR MME MONIQUE SAVARD, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire nomme M. André Martel président d'élections pour l'assemblée annuelle du 15 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

En ce qui a trait aux mandats des membres, les membres dont le mandat se termine à l'assemblée annuelle sont : M^{mes} Ginette Amiot et Monique Savard, MM. Jean Boudreault et Gilles Piché. Le mandat des membres cooptés prend fin à l'assemblée annuelle. Toutefois, tous les membres sortants peuvent postuler à nouveau au conseil d'administration.

- Rapport annuel et états financiers, date d'échéance le 31 mars 2014

Le rapport est nécessaire pour la mise en page finale. Il sera adopté le 15 avril prochain, avant l'assemblée annuelle.

En ce qui a trait au déroulement de l'assemblée annuelle, une invitation sera faite à Mme Julie Lemieux afin qu'elle présente le plan d'action en lien avec la Table de concertation du Vieux-Québec ou encore qu'elle présente les études statistiques en matière résidentielle et les besoins des résidents.

14-01-07 PLAN D'ACTION

- Mise à jour et désignation d'une responsable

Lors de la dernière réunion de travail, il a été convenu que Mme Suzanne Dupuis sera responsable du plan d'action. Elle fera une proposition de mise à jour du plan en avril ou mai 2014.

14-01-08 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE À LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Anne Guérette fait la présentation des points suivants :

- Elle observe une volonté réelle de la Ville de passer à l'action avec la Table de concertation du Vieux-Québec;
- Même si le départ de l'Hôtel Dieu est une mauvaise nouvelle, cela pourra créer des opportunités pour l'ajout de nouveaux logements dans le Vieux-Québec, donc favoriser la venue de nouveaux résidents et appuyer le développement de commerces de proximité;
- La Ville a indiqué qu'en 2014 il y aura au moins 1 projet de logements abordables dans le quartier
- La mobilité durable a été discutée au conseil municipal, c'est une vision intégrée des zones de transport et des habitations. Des ressources financières et des efforts doivent être faits pour que le projet se réalise.
- L'activité de la duchesse de La Cité-Limoilou est organisée par Mme Stéphanie Poulain qui consiste à la création d'une grande fresque au parc de la Pointe-aux-Lièvres.

M. Gilles Piché était présent au conseil municipal d'hier et il a apprécié l'Intervention de Mme Guérette sur la mobilité durable. Il considère que c'est une très belle initiative.

14-01-09 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

M. Dominic Cliche de la coopérative d'habitation La Contrescarpe présente le projet de coopérative et une demande d'appui concernant le site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague. Le projet pourrait offrir une soixantaine de logements, notamment à des familles.

Étant membre de la coopérative, M. Éric Seney déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et au vote sur la recommandation.

RÉSOLUTION CA-14-09

Concernant l'utilisation des terrains et bâtiment de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague

Considérant le projet de coopérative d'habitation La Contrescarpe de 60 unités de logements présenté par M. Dominic Cliche;

Considérant l'orientation du plan directeur de quartier en matière d'habitation « Orientation 1 : Protéger et développer la fonction résidentielle dans le quartier »;

Considérant la résolution sur le logement abordable dans le Vieux-Québec;

Considérant les besoins en garderie

SUR PROPOSITION DE MME GINETTE AMIOT D'UMENT APPUYÉE PAR MME SUZANNE DUPUIS, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire

- recommande que le terrain et les bâtiments du site Saint-Louis-de-Gonzague soient réservés à des fins d'utilité collective incluant notamment le logement social et communautaire;

- apporte son soutien à l'élaboration du projet de la coopérative d'habitation La Contrescarpe.

Adoptée à l'unanimité

Une copie de la résolution sera transmise à la coopérative, ainsi qu'à Mmes Suzanne Verreault, Chantal Gilbert, Anne Guérette et Julie Lemieux.

M. Éric Seney réintègre le conseil d'administration.

14-01-10 RAPPORT DES DÉLÉGATIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Table de concertation du Vieux-Québec

Le conseil fera une rencontre de travail le 11 février prochain afin de préparer la participation de M. Alain Samson à la prochaine table de concertation du Vieux-Québec du 20 février.

- **Déménagement de l'Hôtel Dieu, rencontre de travail du CQ le 11 février**

Aucun suivi.

- Suivi du plan d'action

Aucun suivi.

- **Port de Québec, comité de relations avec la communauté et autres**

- Compte rendu de la rencontre du comité Vigilance citoyenne de Limoilou (comité de Mme Véronique Lalande) et du comité de surveillance des activités portuaires (comité de Mme Suzanne Verreault)

Aucun suivi.

- **Suivi de la rencontre du 14 janvier, comité de relations avec la communauté du Port de Québec, résolution afin de produire la position du CQ sur le plan de développement durable du Port**

Ce point sera discuté à la rencontre de travail du 28 janvier prochain.

RÉSOLUTION CA-14-10

Projet de développement durable du Port de Québec

Considérant l'ouverture du Port de Québec à consulter le comité de relations avec la communauté sur son plan de développement durable qui a été remis aux membres du comité;

Considérant que le conseil du quartier du Vieux-Québec désire produire au Port de Québec sa position concernant le plan de développement durable;

Considérant que celle-ci sera établie à sa réunion de travail du 28 janvier prochain;

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON ET D'UMENT APPUYÉE PAR M. ÉRIC SENEY, IL EST PROPOSÉ que le conseil de quartier fasse parvenir au Port de Québec sa position concernant son plan de développement durable qui sera entérinée à sa réunion du

28 janvier prochain.

Adopté à l'unanimité.

o **Suivi général du dossier des silos Anse-au-Foulon**

Le conseil de quartier de Montcalm a donné son appui à la démarche citoyenne dans ce dossier. La lettre à M. Régis Labeaume concernant les silos est en préparation.

o Comité sur les silos regroupant des résidants de Cap-Blanc, de Mérici, du comité Vigilance citoyenne et du Centre régional de l'environnement de la Capitale (CRÉ) :

Aucun suivi

- Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou
Une rencontre aura bientôt lieu, la date est à confirmer
- Table de concertation des conseils de quartier du littoral
- Comité vélo boulevard

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ces points.

- Comité Îlots de chaleur – **suivi rencontre 28 novembre**

Le point est reporté au 28 février prochain. M. Guillaume Marchand vérifiera le contenu du site de collaboration pour faire le rapport.

- Comité plan triennal de propreté de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

14-01-11 SUIVI DES DOSSIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Association des gens d'affaires du Vieux-Québec

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

- Page Facebook

M. Guillaume Marchand entrera en contact avec M. André Martel pour envoyer un courrier à la liste d'expédition du conseil de quartier afin de les inviter à devenir des amis du conseil de quartier sur Facebook.

- Comité transport, circulation, voirie, **Résolution escalier Cap-Blanc**
- Comité grands événements

Ces points sont reportés à la prochaine assemblée.

- Comité hébergement illégal

Le conseil a reçu une lettre de Mme Suzanne Verreault concernant les résidences de tourisme en zones mixtes.

- Comité offre de loisirs

- Comité des citoyens du Vieux-Québec - **Planification d'une nouvelle rencontre faisant suite à celle du 5 juin – en suspens**

Ces points sont reportés à la prochaine assemblée.

14-01-12 AUTRES DOSSIERS ET DEMANDES

- Concorde, résolution pour le président

RÉSOLUTION CA-14-11

Concernant la fermeture de l'hôtel le Concorde

Attendu que le Concorde ferme ses portes prochainement;

Attendu qu'il est possible que la bâtisse puisse voir un changement de vocation si aucune vocation hôtelière ne lui est substituée;

Attendu que le conseil de quartier a dans son plan d'action un accroissement de la vocation résidentielle pour le Vieux-Québec;

Attendu que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire sera peut-être consulté sur une demande de modification de zonage et que pour cette raison, il doit garder une position neutre;

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DÛMENT APPUYÉE PAR MME GINETTE AMIOT, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire est favorable à une mixité sociale et une mixité d'achalandage (commerciale) dans ce secteur, puisque cela contribue à la vitalité de ce secteur, et qu'il mandate son président à prendre les moyens et faire les interventions appropriées.

Adopté à l'unanimité.

- Demande d'un résidant M. Louis-Jean Rousseau, Église-Saint-Cœur-de-Marie

La lettre a été transmise aux membres. Le conseil en prend note. Le dossier architectural et patrimonial de Grande Allée est remis à MM. Guillaume Marchand et Éric Seney.

- Demande d'un résidant M. Benoit Bossé, emplacement monument Joseph Légaré

RÉSOLUTION CA-14-12

Concernant l'emplacement du monument Joseph Légaré

Considérant la lettre transmise au maire de Québec concernant l'emplacement du monument Joseph Légaré;

SUR PROPOSITION DE M. GILLES PICHÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} SUZANNE DUPUIS, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire appuie la démarche des résidents de l'immeuble « Le treize Sainte-Angèle » et les résidents de la rue qui ont signé la pétition concernant l'emplacement du monument Joseph Légaré.

Adopté à l'unanimité.

Mme Ginette Amiot rédigera un projet de lettre.

- Demande d'une résidante Mme Claudette Blais, offre de loisirs

Mme Ginette Amiot préparera un projet de lettre concernant ce dossier.

Conférence du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, demande d'aide financière

La décision est reportée à l'assemblée de février et sera discutée à la réunion de travail du 28 janvier prochain.

14-01-13 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune intervention.

14-01-14 CORRESPONDANCE

Lettres transmises

Communications écrites reçues

- 2014-01-06 Résidence de tourisme en zones mixtes, lettre de Mme Suzanne Verreault
- 2014-01-07 Conférence du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, demande d'aide financière
- 2014-01-16 Poursuite de l'étude sur les percées visuelles dans le secteur du Cap-Blanc
M. André Martel confirme que l'étude des percées visuelles sera faite par le Service de l'aménagement du territoire. L'étude devrait être faite en 2014.
- Carte de vœux de Mme Ann Guérette
- Carte de vœux de Mme Annick Papillon

14-01-15 DIVERS

- Soirée des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, 26 novembre 2013
Quelques membres ont participé et se sont montrés satisfaits de la nouvelle formule.
- Demande du conseil de quartier de Sillery (dossier patrimoine)
Le point est reporté à la prochaine assemblée.
- Revue urbanité, automne 2013
La revue a été reçue.
- 50^e anniversaire des sites patrimoniaux
Mme Suzanne Dupuis entrera en contact avec les conseils de quartier de Sillery et de Beauport.
- Assemblée de mai

En raison de la tenue du conseil municipal le 20 mai prochain, les membres conviennent de déplacer l'assemblée du conseil de quartier au mercredi 21 mai 2014.

14-01-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 22 h 04.

Alain Samson
Président

Guillaume Marchand
Secrétaire

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2013-245
17-252-01-11-43

<p>1. Événement, date et lieu (14-01-21) Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/> Consultation RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, Bâtiment du gymnase, 19 h</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 (67 à 81, rue Sainte-Anne) dans laquelle, au rez-de-chaussée, la vente au détail et services et l'usage de restaurant, contingenté à 1 établissement avec limitation de superficie seront autorisés R.C.A.1V.Q. 180 – (quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire)</p>												
<p>4. Présences Membres avec droit de vote : Mmes Ginette Amiot, Suzanne Dupuis et Monique Savard, MM. Marc-Antoine Doré, Guillaume Marchand, Gilles Piché, Alain Samson et Éric Seney Membre sans droit de vote : Mme Anne Guérette, conseillère municipale Personnes-ressources : MM. Sergio Avellan et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>														
<p>5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation des projets de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 180. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier, consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 180 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La fiche d'information sur le projet de modification, le projet de règlement et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier.</p>														
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté À la majorité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 (67 à 81, rue Sainte-Anne) dans laquelle, au rez-de-chaussée, la vente au détail et services et l'usage de restaurant, contingenté à 1 établissement avec limitation de superficie seront autorisés (R.C.A.1V.Q. 180) avec l'ajout suivant : - inscrire dans la réglementation de la nouvelle zone 11027 que l'habitation est protégée au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels.</p>														
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	1	3.	7	Abstention	0	Total	8	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, ne pas accepter la demande de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme; D'approuver le projet de modification au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 (67 à 81, rue Sainte-Anne) dans laquelle, au rez-de-chaussée, la vente au détail et services et l'usage de restaurant, contingenté à 1 établissement avec limitation de superficie seront autorisés (R.C.A.1V.Q. 180); Même que l'option 2, mais inscrire dans la réglementation de la nouvelle zone 11027 que l'habitation est protégée au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels. 	
Option	Nombre de votes													
1.	0													
2.	1													
3.	7													
Abstention	0													
Total	8													

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2013-245
17-252-01-11-43

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 19

Nombre de personnes qui sont intervenues : 7

Questions :

Le représentant des propriétaires des 67 à 71, rue Sainte-Anne formule les questions suivantes :

- **Qui décide des limites de la zone? Comment procède-t-on pour délimiter une zone? Pourquoi avoir créé une nouvelle zone plutôt que de limiter la modification au 67 à 71, rue Sainte-Anne? R. :** Les professionnels de l'arrondissement analysent la situation et font une proposition au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou qui prend la décision. La délimitation d'une nouvelle zone tient compte notamment de la trame urbaine, de la typologie des bâtiments, de ce que l'on souhaite faire d'un secteur, du plan directeur de quartier et des autres outils de planification urbanistique de la Ville. En ce qui a trait à la possibilité de limiter la modification de zonage au 67 à 71, rue Sainte-Anne, la Ville ne procède pas par zonage parcellaire, elle procède en considérant un groupe de bâtiments et c'est en considérant cet aspect que la Ville a proposé la création d'une nouvelle zone comprenant les 67 à 81, rue Sainte-Anne. Par ailleurs, l'outil du plan de construction n'a pas été considéré, car il s'agit d'un outil complexe qui est utilisé dans des cas très particuliers, lorsqu'une simple modification de zonage ne suffit pas pour encadrer le développement d'un projet.
- **Quel est le zonage de la zone adjacente (édifice Price et Clarendon)? Est-ce que les 67 à 71, rue Sainte-Anne auraient pu intégrer cette zone? R. :** Cette zone qui s'étend au-delà de la rue des Jardins est commerciale. Si les 67 à 71, rue Sainte-Anne avaient intégré cette zone, ils auraient bénéficié de ce zonage, incluant la résidence de tourisme. Toutefois, en fonction de l'analyse produite par les professionnels, le Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou n'a pas retenu cette façon de faire.
- **Quelle est la prochaine étape par rapport au refus de la résidence de tourisme? R. :** La prochaine étape était la décision du conseil d'arrondissement. Celui-ci a refusé la demande pour trois raisons : le tronçon des 67 à 81, rue Sainte-Anne est à dominance résidentielle; la demande ne rejoint pas l'objectif du plan directeur de quartier concernant l'augmentation des résidents permanents; la demande ne correspond pas à la Stratégie de gestion et de développement des établissements touristique.

Est-ce que la modification permettra la fonction commerciale à tous les rez-de-chaussée de la nouvelle zone, incluant les rez-de-chaussée résidentiels? R. : Oui, c'est ce que propose le projet de règlement 180.

Qu'advient-il des droits acquis du restaurant? À qui appartiennent les droits acquis, au restaurant ou au bâtiment? R. : Les droits acquis appartiennent au bâtiment. Si la fonction restaurant cesse pendant une certaine période, les droits acquis sont perdus. Par contre, avec la nouvelle réglementation la fonction restaurant sera reconnue de plein droit dans la nouvelle zone. Toutefois, le nombre de restaurants est limité à 1 et sa superficie est contrôlée.

Que comprennent les fonctions vente au détail et services? R. : On y trouve notamment les activités suivantes : agence de voyages; comptoir de préparation d'aliments (incluant un glacier et un traiteur), mais sans consommation sur place; comptoir postal; galerie d'art; cordonnier; services funéraires; salon de coiffure; massothérapeute.

Commentaires :

Tous les propriétaires de la nouvelle zone étaient présents ou représentés à la consultation.

Le représentant des requérants du 67 à 71, rue Sainte-Anne souligne que leur objectif principal est de retrouver la fonction commerciale pour le local du rez-de-chaussée de leur immeuble, local qui a toujours été occupé à des fins commerciales. Toutefois, à la suite d'un changement de zonage et à la fermeture du dernier commerce, les droits acquis ont été perdus. Il n'est donc plus possible de le louer à des fins commerciales. Par ailleurs, il aurait souhaité que la Ville acquiesce à la demande des requérants de permettre la résidence de tourisme aux étages résidentiels du bâtiment. Les 3 autres propriétaires des condos du bâtiment appuient l'ensemble des commentaires émis par leur représentant et ajoutent que la fonction commerciale du rez-de-chaussée contribuera à animer le secteur. Le propriétaire résidant du 73, rue Sainte-Anne et de l'immeuble abritant le restaurant du 75 se dit favorable à l'ensemble du projet de règlement. Même s'il ne prévoit pas transformer à court terme le rez-de-chaussée résidentiel du 73, il souhaite avoir cette possibilité pour le futur. En ce qui a trait au propriétaire du 81, rue Sainte-Anne, l'auberge Marie-Rollet, celui-ci s'exprime en faveur de l'ensemble du projet de règlement et souligne que ce tronçon de la rue Sainte-Anne doit avoir un caractère commercial, car il est situé dans un secteur où il y a plusieurs institutions. Par ailleurs, il ajoute être en accord avec la décision du conseil d'arrondissement de ne pas donner suite à la demande concernant la résidence de tourisme. Il rappelle que, dans ce domaine, il y a plusieurs illégaux dans le quartier qui ne paient pas de taxes et de ce fait font une concurrence déloyale aux hôteliers.

Par ailleurs, la propriétaire d'un condo du 79, rue Sainte-Anne, qui dit avoir en sa possession des procurations lui permettant de représenter les 5 autres propriétaires de condos des 77 et 79, rue Sainte-Anne, se dit favorable à la vocation commerciale du rez-de-chaussée des 67 à 71, rue Sainte-Anne, mais s'oppose à ce que ce droit soit accordé aux rez-de-chaussée résidentiels des bâtiments de la nouvelle zone. Il s'agit pour elle de protéger la vocation résidentielle de ces bâtiments. De plus, elle ajoute qu'au moment où elle avait acheté, la Ville aurait indiqué comme condition le maintien de la vocation résidentielle du rez-de-chaussée.

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

**Numéro de dossier : Réf. : A1GT2013-245
17-252-01-11-43**

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Quelle est la typologie des bâtiments de la nouvelle zone? R. : Au-dessus du 67 ce sont des logements, au 73 il y a le restaurant, le 75 abrite un logement de 4 étages, les 77-79 sont totalement résidentiel, le 81 est occupé par un logement et un hôtel.

Est-ce possible de transformer le 67 en logement? R. : Un locataire potentiel de l'espace commercial qui pourrait l'utiliser comme bureau de courtier d'immeubles indique que la transformation résidentielle est très problématique, il n'y a pas de cour arrière et la hauteur du local pose problème. En outre, l'architecte de la Ville aurait émis un avis voulant que, compte tenu des contraintes du local, il était très difficile de suggérer des moyens pour le transformer à des fins résidentielles.

Quel est l'historique récent du bâtiment du 67 à 71, rue Sainte-Anne? R. : L'une des propriétaires de condos indique avoir acquis l'immeuble en 2006. À ce moment, le rez-de-chaussée était occupé par une galerie d'art. Le premier étage était occupé par le bureau de la galerie d'art et les 2^e et 3^e étages formaient un seul logement. Les étages ont été vendus en condos en 2009-2010.

Est-ce possible d'exclure la fonction commerciale des rez-de-chaussée résidentiels? R. : Il est possible de le faire en utilisant l'article 21 du règlement qui permet de protéger l'habitation.

Quelle est la superficie du restaurant du 73, rue Sainte-Anne? R. : La superficie du restaurant est d'un peu plus 310 mètres carrés.

Commentaires :

Un membre du conseil d'administration se dit favorable à l'ensemble du projet de règlement 180, incluant l'autorisation de la fonction commerciale au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels. À l'appui de sa position, il fait valoir que le secteur est bordé d'institutions, l'hôtel de ville et le ministère des Affaires municipales, et que la partie de la rue Sainte-Anne située entre la nouvelle zone et la rue des Jardins est déjà commerciale. Dans la nouvelle zone, les 67 à 73 sont déjà commerciaux, il apparaît donc logique de poursuivre cette trame jusqu'au 81. De plus, cette façon de faire permettrait de donner une vie à ce tronçon de la rue Sainte-Anne.

Compte tenu des informations présentées, tous les autres membres qui se sont prononcés s'expriment en faveur de la création de la nouvelle zone 11027, de l'autorisation de l'usage commercial au rez-de-chaussée des 67 à 71, rue Sainte-Anne et à la reconnaissance de la fonction restaurant dans la zone en contingentant le nombre à 1 et en limitant sa superficie à 325 mètres carrés. Par contre, ils s'opposent à ce que la fonction commerciale soit étendue aux immeubles ayant un rez-de-chaussée résidentiel. À cet égard, ils rappellent que le plan directeur de quartier a comme objectif 1.1 de favoriser l'augmentation des résidents permanents et que, dans l'atteinte de cet objectif, le conseil de quartier soutient la protection de l'usage résidentiel du quartier et la mise en place de moyens afin d'attirer de nouveaux résidents permanents dans le Vieux-Québec. Pour ces raisons, ils recommandent de modifier le projet de règlement de manière à protéger la fonction résidentielle au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels de la nouvelle zone.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Alain Samson
Président
Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline
Parlementaire

24 janvier 2014

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou